

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RELATIVES AUX PENSIONS DES VEUVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Durant la dernière session, par suite de la publication du rapport Hermann, le gouvernement fédéral a été prié d'accorder des pensions aux veuves d'anciens combattants qui touchaient une pension d'invalidité inférieure à 48 p. 100. Elles se trouvent actuellement dans une situation injuste car on leur refuse cette assistance justifiée. Je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre ordonne au gouvernement fédéral de réaffirmer la promesse faite aux anciens combattants par sir Robert Borden en 1917 et par ses successeurs et d'apporter des modifications à la loi sur les pensions, en vue de fournir aux veuves des anciens combattants des pensions compatibles avec les recommandations du comité permanent des affaires des anciens combattants.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA REMISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DURABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, étant donné que la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances doit avoir lieu à la fin du mois à Ottawa, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le ministre des Finances, en consultation avec ses homologues provinciaux, ranime le programme conjoint de travaux durables afin de diminuer et, si

possible, de faire disparaître le chômage qui a atteint un niveau élevé dans notre pays.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON RECOMMANDE QUE LE PUBLIC SOIT ADMIS DANS LES TRIBUNES AU MOMENT DE LA PRIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné que nous avons besoin plus que jamais des lumières de la Providence pour faire face à nos obligations, et qu'il y a lieu d'associer le peuple à la prière des députés à l'ouverture de chaque jour de session de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre recommande un amendement au Règlement de la Chambre, afin de permettre au public d'entrer dans les tribunes avant l'heure d'ouverture de la Chambre, pour qu'il puisse s'unir de cœur et d'esprit à la prière de la Chambre et que nos délibérations soient fructueuses et profitables pour le mieux-être de la population.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Puisque la Chambre y consent à l'unanimité, je vais présenter la motion. Avec l'appui du député de Roberval (M. Gauthier), le député de Bellechasse (M. Lambert) propose:

Que cette Chambre recommande un amendement aux Règlements de la Chambre, afin de permettre au public d'entrer dans les tribunes avant l'heure d'ouverture de la Chambre, pour qu'il puisse s'unir de cœur et d'esprit à la prière de la Chambre pour que nos délibérations soient fructueuses et profitables pour le mieux-être de la population.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)